

Ventes-débarras sans permis

Préparez-vous à vider vos greniers!

Rivière-du-Loup, le 29 avril 2024 – La Ville de Rivière-du-Loup interrompt votre grand ménage du printemps pour vous confirmer le retour imminent des périodes de ventes-débarras sans permis. Cette année encore, il sera possible pour les citoyens de tenir boutique dans leur entrée de cour ou sur leur terrain, gratuitement, à quatre occasions :

- du 18 au 20 mai (Journée nationale des patriotes) ;
- les 1^{er} et 2 juin (Fête du voisinage) ;
- du 24 juin au 1^{er} juillet (de la fête nationale du Québec à la fête du Canada) ;
- du 31 août au 2 septembre (fête du Travail).

Rivière-du-Loup encadre ces brocantes extérieures depuis 15 ans, afin de favoriser le bon voisinage dans les quartiers, en plus de stimuler l'achalandage aux différentes adresses. Puisqu'elles encouragent la récupération et la réutilisation d'objets, la Ville soutient également ces ventes bric-à-brac en leur offrant une visibilité lors des périodes autorisées.

Inscriptions en cours

Pour profiter d'une publicité gratuite en vue de leur vide-grenier, aux dates précédemment citées, les personnes intéressées doivent tout simplement contacter le Service du développement territorial à urbanisme@villerdl.ca ou au 418 867-6699, au plus tard 10 jours avant la date visée. Ainsi, la date limite pour s'inscrire à la publicité de la première fin de semaine de vente est le vendredi 10 mai prochain.

En dehors de ces quatre temps forts, les citoyens qui désirent organiser une vente-débarras ou un bazar doivent se procurer un permis au coût de 25 \$, auprès du Service du développement territorial.

– 30 –

Source : Laura Martin, conseillère
Service des communications
418 867-6714